

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 50756 du 8 juillet 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1616716S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 66782 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525343S);
Vu la décision n° 27179 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525317S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2016:

Bisgambiglia, Rémi Nigend : 70 443 Numéro de livret de solde : 5 282 720

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2016:

Flamand, Gilles Nigend : 207 828 Numéro de livret de solde : 8 062 484

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
E.-P. MOLOWA